

prise de décision et accélérera la mise en oeuvre des programmes et des projets. De plus, 4 nouveaux bureaux régionaux seront ouverts, deux en Afrique, un pour les pays membres de la Conférence de coordination du développement de l'Afrique australe, et un pour le Sahel.

b) Amélioration de l'environnement extérieur

L'incidence que l'environnement économique global exerce sur les économies nationales préoccupe les pays développés tout comme les nations en développement. D'autre part, la prospérité économique de chaque pays contribue à la prospérité globale. Nous vivons dans un monde interdépendant. Au Sommet économique tenu à Toronto en juin 1988, les dirigeants des 7 pays du Sommet, y compris le Canada, ont renouvelé leur engagement de continuer à rechercher une croissance non inflationniste qui avantage les pays industrialisés tout comme les nations en développement.

L'environnement commercial international est un facteur d'une importance cruciale pour le redressement économique et le développement de l'Afrique. Le protectionnisme et les subventions ont faussé le commerce mondial des produits agricoles, et ces distorsions ont eu une sérieuse incidence sur les secteurs agricoles des pays africains. Le Canada est lui aussi désavantageusement affecté par la situation courante et tente d'obtenir une libéralisation du commerce des produits agricoles et d'améliorer les règles de ce commerce dans le cadre de l'actuelle ronde de négociations commerciales multilatérales. Sur le long terme, la libéralisation stimulera la production et l'activité économique en Afrique et permettra aux pays africains de profiter de leur avantage relatif au plan de l'agriculture.

Le Canada a également appuyé des initiatives visant à libéraliser le commerce des produits de base pour corriger les déséquilibres du marché qui ont entraîné une baisse sans précédent des cours de plusieurs produits de base, surtout ceux provenant des pays africains les plus démunis. Le Canada a aussi appuyé les efforts pour diversifier et développer des exportations non traditionnelles de façon à réduire la vulnérabilité des économies africaines aux fluctuations des prix. Presque toutes les exportations africaines destinées au Canada sont admises chez-nous en franchise en vertu du régime de la nation la plus favorisée prévu dans l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT) et du Tarif de préférence général (le mécanisme canadien d'application du